



Rapporteur : Mme COURTEILLE

47272

Commission n°3

34 - Actions sociales diverses

Sectorisation des centres départementaux d'action sociale de la couronne rennaise

Le jeudi 17 novembre 2022 à 09h34, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÈNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. MARTIN), M. LENFANT (pouvoir donné à Mme BILLARD), M. MORAZIN (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MOTEL (pouvoir donné à Mme ROUX), M. PICHOT (pouvoir donné à Mme MAINGUET-GRALL), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. SOHIER (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme TOUTANT (pouvoir donné à Mme GUIBLIN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h47.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Expose :

Le Département d'Ille-et-Vilaine agit au plus près de la population avec un maillage territorial de 22 centres départementaux d'action sociale (CDAS) intervenant dans les domaines de l'action sociale générale, de l'enfance, de la famille, de l'insertion sociale et professionnelle, des personnes en situation de handicap et des personnes âgées. Ces services sociaux de proximité ont pour rôle de promouvoir avec les partenaires locaux le bien-être social et la santé des habitants, de favoriser l'autonomie des personnes démunies et de contribuer à renforcer la cohésion et le lien social.

1) La tension actuelle des services sociaux départementaux sur un territoire dont la population est grandissante

Le Département compte aujourd'hui, et cela depuis environ 30 ans, quatre centres départementaux d'action sociale (CDAS) sur le périmètre de la couronne rennaise.

La démographie sur ce territoire de couronne est en constante augmentation : alors que la population était de 212 000 habitants en 2009, elle est aujourd'hui de plus de 300 000 habitants, soit une augmentation de près de 20 % en 20 ans. (dans le même temps, la population sur le reste du territoire départemental a augmenté de 10 % passant de 655 000 habitants à 778 000 habitants).

Les perspectives pour les prochaines années confirment cette densification en cours sur la couronne rennaise.

La répartition de la population couverte et du nombre d'agents pour les 4 CDAS actuels est la suivante :

CDAS	Population	Nombres d'agents
Couronne rennaise Nord Ouest	79 000	53
Couronne rennaise Sud	74 000	50
Couronne rennaise Est	85 000	48
Saint-Aubin d'Aubigné	63 000	42

Lors de la refonte du découpage de coopération intercommunale de 2017, un ajustement de la sectorisation de la couronne rennaise avait déjà été opéré pour absorber les nouvelles communes intégrant Rennes Métropole au Nord-Ouest, et pour rééquilibrer le découpage des CDAS au Nord du fait du nouveau rattachement de l'EPCI de Liffré-Cormier vers l'agence de Fougères.

Il avait été alors entendu, qu'il s'agissait d'une solution de court terme qui devait conduire pour la suite à une réflexion de fond pour augmenter le nombre de CDAS sur ce territoire de la couronne rennaise.

Aujourd'hui, un seuil critique est atteint pour les quatre CDAS existants tant au regard de la taille des équipes qu'au regard de la surface des locaux pour les agents et pour l'accueil du public qui devient problématique. Il est désormais temps d'ouvrir ce chantier structurant, de refonte de la répartition et de l'offre de nos services sociaux de proximité.

2) Augmenter l'offre de service du Département pour la population de la couronne

rennaise en passant de quatre à six CDAS

Il est proposé de créer deux nouveaux CDAS :

- l'un à l'Ouest, sur la commune de Le Rheu, permettra d'alléger le CDAS de la couronne Nord Ouest (basé à Pacé) et le CDAS de la Couronne Sud (basé à Chartres-de-Bretagne) ;
- l'autre au Sud-Est, sur la commune de Chantepie, permettra d'absorber la forte augmentation de population attendue sur le territoire reconfiguré de la couronne Est (projet Via Silva sur les communes de Cesson-Sévigné et Thorigné-Fouillard) et de faire face à la demande sociale croissante pour la commune de Chantepie notamment.

Le CDAS de Saint-Aubin-d'Aubigné, qui avait connu une forte mutation en 2018 en intégrant les communes de Betton et de Saint-Grégoire, va également être allégé avec le glissement de cette dernière commune vers le CDAS de la couronne Nord-Ouest.

L'implantation des quatre CDAS actuels resterait inchangée, si bien qu'on aurait une répartition globale des 6 CDAS équilibrée sur la totalité de la couronne rennaise.

Cette proposition comporte les avantages suivants :

- une distance moyenne au CDAS réduite pour les usagers tenant compte de la desserte routière et en transports collectifs ;
- les contours des EPCI du Val d'Ille-Aubigné et du Pays de Châteaugiron s'intègrent pleinement dans ce découpage ;
- les équipes de CDAS retrouvent une taille plus adaptée passant d'une moyenne de 50/60 agents à 35/40 agents et revenant ainsi dans la norme des autres CDAS du Département.

Il est à noter que les services sociaux et médico-sociaux, en plus de leur intervention dans les locaux des CDAS, effectuent des visites à domicile et assurent aussi de nombreuses permanences de protection maternelle et infantile ou sociales dans les communes par la mise à disposition d'espaces dédiés pour cette activité. Cette présence sera maintenue pour apporter un service au plus près des habitants.

Deux cartes en annexe à ce rapport présentent le découpage actuel des 4 CDAS ainsi que la future sectorisation proposée avec la création de ces deux CDAS supplémentaires.

L'échéance visée pour l'ouverture de ces deux nouveaux CDAS ciblerait l'année 2025, le temps nécessaire entre la réalisation des travaux et la gestion des ressources humaines.

En effet, pour mener à bien ce projet, un travail de prospective immobilière devra être lancé très rapidement et permettra de déterminer un emplacement optimal des deux nouveaux CDAS soit par l'acquisition de locaux déjà existants, soit par des constructions neuves qui s'intégreraient dans les projets de développement urbain des deux communes concernées.

Par ailleurs, ce chantier s'accompagnera d'un volet organisationnel avec le redéploiement d'environ 60 postes sur les 190 postes d'agents que comptent les quatre CDAS aujourd'hui ainsi que la création de 7 à 8 postes sur des fonctions support pour chacun de ces 2 nouveaux CDAS.

Décide :

- d'approuver le principe de la création de deux nouveaux centres départementaux d'action sociale, l'un sur la commune de Le Rheu, l'autre sur la commune de Chantepie ;
- d'approuver la nouvelle sectorisation qui en découle sur les quatre centres départementaux d'action sociale actuels sur le périmètre de la couronne rennaise, jointe en annexe.

Vote :

Pour : 31

Contre : 21

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. CHENUT

En conséquence, la délibération est **adoptée à la majorité**.

Transmis en Préfecture le : 25 novembre 2022

ID : AD20220063V2

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

Signé électroniquement le jeudi 08 décembre 2022

Pour le Président et par délégation,

Le Secrétaire général des services

Vincent RAUT